



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



#SNU2025
**POUR
MOI,
POUR LES AUTRES,
POUR LA FRANCE.**



Le SNU : pour moi, pour les autres, pour la France

Le Service national universel s'adresse à tous **les jeunes de 15 à 17 ans** qui souhaitent vivre une **expérience unique et gratuite**, renforcer leur sens de l'action à travers la réalisation d'initiatives individuelles et collectives très concrètes à la croisée de leur préoccupations et des enjeux auxquels le pays est confronté !

3 OBJECTIFS

- **Développer la cohésion nationale**
- **Renforcer la résilience de la Nation**
- **Promouvoir une culture de l'engagement**

POURQUOI S'ENGAGER ?

- **Agir très concrètement pour une société plus solidaire**
- **Vivre une expérience humaine collective**
- **Etre utile aux autres**
- **Connaître les formes d'engagement**
- **Donner du sens à votre action**
- **Développer de nouvelles compétences**

Le SNU : pour moi, pour les autres, pour la France

[VISIONNER LA VIDEO](#)

Le SNU : pour moi, pour les autres, pour la France

Deux modalités de réalisation du SNU

Classes et lycées
engagés (CLE)



Inscriptions individuelles
hors temps scolaire



Un même parcours SNU

1

Un séjour de cohésion

- 12 jours
- Dans un autre département que votre département de résidence

2

Un temps de service à la Nation

- Une phase d'engagement courte, dans le cadre d'une mission d'intérêt général.
- ou une phase d'engagement longue dans le cadre d'un Service civique, des réserves, d'un volontariat international ou d'un engagement associatif.

Calendrier des séjours 2025

Le SNU concerne tous les jeunes **de 15 à 17 ans** (au moment du séjour de cohésion) scolarisés ou non, en emploi, apprentissage, etc.

Calendrier des séjours réalisés à titre individuel

Séjour février	Séjour printemps	Séjour juin	Séjour juillet
<i>Zone B</i> Du 10 au 21 février	<i>Zone B</i> du 07 au 18 avril	<i>Toutes zones</i> du 16 au 27 juin	<i>Toutes zones :</i> du 04 au 15 juillet

1

Le séjour de cohésion

Une expérience unique de vie collective permettant aux jeunes de se rendre utile aux autres, de créer des liens forts, de développer leur culture de l'engagement et, plus généralement de gagner en confiance.

Les activités

3 thématiques :



Activités physiques, sportives et de cohésion



Développement Durable



Autonomie des jeunes (démocratie interne, auto-positionnement, santé, etc.)

4 modules nationaux :

- Journée Défense Mémoire
- Journée Sécurité intérieure (sécurité routière, recherche de personnes disparues, cyber harcèlement)
- Module « valeurs de la République »
- Module PSC



Trois jours dédiés à la réalisation d'une action engagée en lien avec l'une des 4 colorations : Défense et mémoire ; Résilience et prévention des risques ; Environnement ; Sports et JOP*

Un rallye de synthèse et une cérémonie de clôture sont organisés en fin de séjour.

**Pour les CLE, la coloration est en lien avec le projet de classe.*

Où ?



Dans un autre département

Et après ?



La validation du séjour de cohésion permet d'obtenir l'attestation de participation à la JDC pour les volontaires recensés et un accès gratuit pendant un an à une plateforme d'apprentissage du Code de la route.



1

Le séjour de cohésion

Exemple d'une journée type :

6h30 - 7h30 ou 7h00 - 8h00 Lever –Petit-déjeuner

7h30 - 8h30 Réveil musculaire (si aucune activité sportive n'est proposée dans la journée)

8h45 Lever des couleurs

9h - 12h Activités en lien avec les thématiques ou les modules obligatoires (exemple : PSC1, activité culturelle, visite, chantiers participatifs, journée défense et mémoire, etc.)

12h30 - 13h30 Déjeuner

13h30 - 17h Autres activités sur des thématiques ou modules obligatoires OU activités sportives si pas réalisées le matin (découverte de sports collectifs innovants, autodéfense, etc.)

17h - 19h Temps libre, douche, devoirs, etc.

19h - 20h30 Dîner

20h30 - 22h Temps de démocratie interne (débat) ou veillée thématique



Un Exemple de programme de séjour collectif



- Jour 1** → Accueil des volontaires et présentation du programme du séjour
- Jour 2** → Cérémonie d'ouverture
→ Activités ludiques et sportives de cohésion
→ Atelier valeurs de la République
→ Temps de démocratie interne
- Jour 3** → Atelier sport et santé
→ Activités sur la protection de la biodiversité
→ Visite du patrimoine naturel et culturel local
→ Soirée ciné débat
- Jour 4** → Journée défense et mémoire
→ Activités ludiques et sportives de cohésion
→ Temps de valorisation et d'identification des compétences acquises
- Jours 5, 6 et 7** → Projet d'engagement spécifique en lien avec une des quatre thématiques :
 - défense et mémoire
 - sports et Jeux olympiques et paralympiques
 - environnement
 - résilience et prévention des risques
- Jour 8** → Formation prévention et secours civiques de niveau 1
→ Expression artistique
→ Temps de démocratie interne
- Jour 9** → Journée sécurité intérieure et résilience
→ Activités ludiques et sportives de cohésion
→ Temps de valorisation et d'identification des compétences acquises
- Jour 10** → Atelier égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations, prévention des violences et lutte contre le harcèlement
→ Atelier pratique accès aux droits et autonomie (gestion du budget, mobilité, etc.)
→ Temps de démocratie interne
- Jour 11** → Activités autour de l'handisport
→ Atelier pratique : s'engager pour l'environnement
→ Rallye de synthèse des acquis par une mise en pratique, par exemple : course d'orientation
- Jour 12** → Cérémonie de clôture

1

Le séjour de cohésion

VISIONNER LA VIDEO

Un temps de service à la Nation

À la suite du séjour de cohésion, chaque volontaire poursuit son parcours SNU avec un temps d'engagement : une phase d'engagement courte, dans le cadre d'une mission d'intérêt général, ou longue, dans le cadre d'un Service civique, des réserves, d'un volontariat international ou d'un engagement associatif.

Les domaines

Environnement et développement durable, solidarité, sport, sécurité, culture, santé, éducation, défense et mémoire, citoyenneté, etc.



Où ?

Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics, etc.

Quand ?

Tout au long de l'année. Minimum 84 heures ou 12 jours, hors temps scolaire.

Exemples :

- Brigade citoyenne,
- Événement culturel ou sportif,
- Aide aux personnes fragiles,
- Chantier de restauration du patrimoine
- Jeune officiel de l'UNSS.

Dispositifs de volontariat existants pouvant être mobilisés

- Service civique
- Réserve civique
- Réserves opérationnelles des armées (armée de terre, armée de l'air, marine nationale, etc.), de la gendarmerie nationale et de la police nationale
- Volontariat à l'international
- Engagement associatif
- Service militaire volontaire
- Service militaire adapté
- Jeunes sapeurs-pompiers
- Corps européen de solidarité
- Etc.

Un temps de service à la Nation

La réserve civique

La réserve civique met à disposition la plateforme [JeVeuxAider.gouv.fr](https://jeveuxaider.gouv.fr) qui permet de trouver des missions de bénévolat dans des associations, organisations publiques ou communes partout en France, sur le terrain ou à distance.



Le Service Civique

Le Service Civique est un dispositif d'engagement citoyen pour les jeunes français de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap. Il dure de 6 à 12 mois et est indemnisé.



La réserve opérationnelle de la Police nationale

Ouverte aux personnes majeures, cette réserve opérationnelle permet d'apporter un soutien à l'activité opérationnelle et administrative de la police.



Un temps de service à la Nation

La réserve opérationnelle dans les armées (armée de Terre, armée de l'Air, Marine nationale, etc.)

Les réserves des Armées regroupent des Français désireux de contribuer à la sécurité de leur pays et à la protection de la population. Dès 17 ans.



La réserve de la Gendarmerie nationale

Elle permet aux français âgés de 17 ans et plus de renforcer temporairement les unités de gendarmerie proches de leur domicile et de participer au service quotidien des unités (patrouille de surveillance, contact avec la population, aide, conseil et secours).



Les jeunes sapeurs-pompiers

Le jeune sapeur-pompier est un bénévole qui montre de l'intérêt pour les services de secours. Il s'initie en compagnie de pompiers professionnels ou volontaires aux matériel et comportements qui sauvent. Ensuite, il peut mettre œuvre ces apprentissages dans des contextes proches de la réalité opérationnelle.



Un temps de service à la Nation

L'engagement associatif

Ouvert à tous les citoyens, cet engagement permet de s'investir bénévolement en faveur de l'intérêt général au sein d'une association.



Le volontariat à l'international

Il existe plusieurs façons de prolonger son engagement à l'étranger comme le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) ou le Service Civique à l'international. Cela concerne les jeunes majeurs uniquement.



Le Corps européen de solidarité

Ce programme de l'Union européenne offre la possibilité aux jeunes de s'engager sur une activité de solidarité en France et en Europe. De 2 à 12 mois.



Un temps de service à la Nation

Le service militaire volontaire

Le service militaire volontaire est un dispositif innovant pour l'insertion socioprofessionnelle des jeunes françaises et français. Il s'adresse aux 18 – 25 ans, en difficulté et éloignés de l'emploi.



Le service militaire adapté

Le service militaire adapté est un dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle au profit des jeunes de 16 à 25 ans éloignés de l'emploi et résidant dans les territoires d'outre-mer.



La mission d'intérêt général

Pour réaliser la mission d'intérêt général, vous choisissez une structure (association, services publics, corps en uniformes, établissements de santé privés d'intérêt collectif, entreprises solidaires d'utilité sociale agréées, etc.) et lui apportez votre aide pendant 12 jours minimum ou 84 heures de façon ponctuelle ou régulière.



Ils se sont engagés en mission d'intérêt général, ils racontent !



Le 01.03.2020

[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 1 – IRVIN ET LES RESTOS DU CŒUR

Irvin, 16 ans, faisait partie des 2 000 premiers volontaires du national universel (SNU). Après une première phase de cohésion à Vesoul, il a poursuivi son aventure SNU à...



Le 04.05.2020

[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 2 – AUGUSTIN ET LES POMPIERS DU PATRIMOINE

Atteint d'autisme, Augustin fait partie des 2 000 premiers volontaires du Service national universel (SNU). Découvrez sa mission d'intérêt général auprès des pompiers de Maubeuge.



Le 10.08.2020

[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 3 - CÉLIA ET LE 68e RÉGIMENT D'ARTILLERIE D'AFRIQUE

Célia, 16 ans, a choisi de réaliser la sienne au 68e régiment d'artillerie d'Afrique, à la Valbonne. Retour sur son expérience en vidéo.



Le 16.09.2020

[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 4 : ALBAN ET LA PROTECTION CIVILE

La Mayenne a été un département sévèrement touché par l'épidémie de la Covid-19. Alban, 16 ans, a voulu aider la population de son territoire à faire face à cette crise.

Pour visualiser cette vidéo :
clic droit sur l'image puis
« ouvrir le lien hypertexte ».
Une connexion internet
est nécessaire.



Ils se sont engagés en mission d'intérêt général, ils racontent !

[VISIONNER LA VIDEO](#)

Des questions ?

Volontaires, Parents, animateurs et encadrants parlent du SNU

[VISIONNER LA VIDEO](#)

Contacts à la DSDEN :

David VALERO, Chef de projet du service national universel (SNU)

Tél : 04 91 99 66 85 – 06 31 03 30 87

david.valero@ac-aix-marseille.fr

Claude-Alexis NGOLELE, conseiller jeunesse en charge du SNU

Tél : 04 91 99 66 08 – 06 32 00 29 04

claudalexis.ngolele@ac-aix-marseille.fr

Questions / réponses sur le SNU

Quels sont les pré requis pour participer au SNU ?



Est-ce que c'est gratuit ?

Pour participer aux séjours individuels, il faut simplement avoir entre 15 et 17 ans à la date du séjour de cohésion.

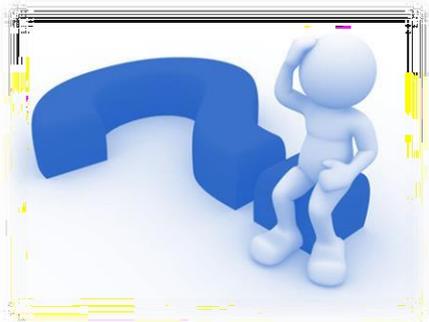
Pour les séjours CLE, vous pourrez vous inscrire uniquement sur sollicitation de votre établissement scolaire.

La participation au SNU est gratuite !
Le transport est pris en charge de la même manière que l'alimentation, les activités et la tenue SNU.

Questions / réponses sur le séjour de cohésion

Combien de temps dure le séjour de cohésion ?

12 jours



Je ne suis pas sûr d'être disponible, que faire ?

Pour des soucis d'organisation, il n'est pas possible de déroger aux dates prévues pour le séjour de cohésion. Assurez-vous d'être disponible le jour du départ et pendant l'intégralité du séjour. Grâce aux nombreuses sessions proposées, il y a forcément une solution pour vous !

Est-ce que je peux m'inscrire avec des amis ou ma famille ?

Pour les séjours individuels, il n'est pas possible de s'inscrire en groupe. L'affectation s'effectue de façon aléatoire et il n'est pas possible de constituer des binômes ou équipes pour être affectés ensemble.

Pour les séjours CLE, vous partirez avec votre classe.

Est-ce que je peux participer à deux séjours en 2024 ?

Vous ne pouvez pas participer à deux séjours sur l'année 2024.

Si vous êtes déjà inscrit(e) dans une classe engagée vous ne pourrez pas participer aux séjours de cohésion réalisés à titre individuel hors temps scolaire en 2024.

Si vous avez déjà créé un dossier d'inscription pour l'année 2024 et que vous êtes scolarisé(e) dans une classe engagée, ne vous désistez pas mais parlez-en à votre référent de classe afin qu'il fasse basculer votre dossier d'inscription sur votre classe engagée.



A quoi ressemble une journée type du séjour?

Chaque journée débute par un réveil musculaire si aucune activité sportive n'est proposée dans la journée ou directement par le lever des couleurs.

Dans la journée, vous participez à diverses activités en lien avec les thématiques ou modules obligatoires : PSC1, activités culturelles, visites, chantiers participatifs, découverte de sports innovants, ateliers et simulation de débats sur des enjeux de société (égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations, prévention des violences et lutte contre le harcèlement, etc.), etc.

Chaque journée se termine par un temps de démocratie interne ou une veillée thématique.

Des temps libres sont également prévus.

Toutes les activités du séjour de cohésion sont-elles obligatoires ?

La participation aux activités est obligatoire.

Selon les thématiques, il est parfois possible de choisir entre différentes activités.

Les modalités de mise en œuvre des activités peuvent être adaptées pour assurer la bonne participation de tous les volontaires.





Où se passe le séjour de cohésion ?
Quand saurons-nous où nous partons ?

Le séjour de cohésion se déroule dans un centre d'accueil en dehors de votre département de résidence, sauf cas particulier. Vous pourrez prendre connaissance de votre lieu d'affectation quelques jours avant le départ sur [votre compte volontaire](#).

Qui assure l'encadrement pendant les séjours?

Le centre est dirigé par un chef de centre et un ou deux adjoints en fonction de la taille du centre. La direction s'appuie sur des cadres spécialisés et notamment sur un référent sanitaire.

Vous êtes regroupés en maisonnées, directement encadrés par des tuteurs de maisonnée. Les maisonnées sont regroupées au sein de compagnies qui sont placées sous la responsabilité de cadres de compagnie.

Chargés de la supervision de la vie courante et de l'animation, les encadrants sont présents en permanence au sein du centre d'accueil et assureront à ce titre votre sécurité.

Tous les encadrants bénéficient d'une formation adaptée au séjour de cohésion et l'honorabilité de tous les encadrants est contrôlée avant leur entrée en fonction.

Les filles et les garçons sont-ils séparés ?

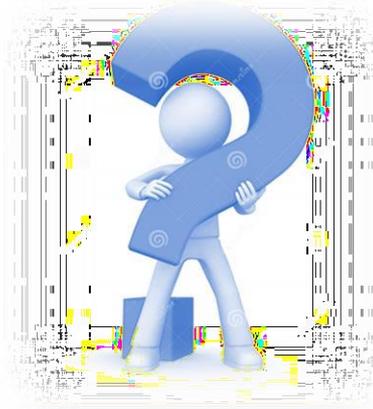
Les centres d'accueil sont mixtes mais pas les dortoirs. Pendant la journée, les jeunes sont regroupés en maisonnées mixtes de 14 jeunes encadrés par un tuteur.

Pourquoi les jeunes portent-ils une tenue commune ?

La tenue correspond à un principe de cohésion et contribue à développer un sentiment d'appartenance tout au long du séjour.



**Est-ce que je rentrerai
chez moi le week-end ?**



**Où puis-je me renseigner sur le
séjour de cohésion ?**

**Non, vous resterez dans le centre d'accueil
durant les douze jours de la phase de
cohésion, y compris le week-end.**

**Pour toutes questions complémentaires relatives aux
séjours individuels, n'hésitez pas à consulter la foire aux
questions disponible sur le site internet snu.gouv.fr.
Vous pouvez également envoyer un message à l'adresse
contact@snu.gouv.fr.**

**Pour les séjours CLE, votre référent SNU de la classe
pourra répondre à toutes vos questions.**

Questions / réponses sur la phase 2



Quand est ce que je dois réaliser ma MIG ?

Comment trouver une mission d'intérêt général ?

La mission est à réaliser dans l'année qui suit votre séjour de cohésion, hors temps scolaire. Elle peut être réalisée pendant les vacances ou non, de manière continue ou non, c'est à organiser en accord avec la structure d'accueil.

Après le séjour, vous pourrez découvrir les missions disponibles près de chez vous *via* votre compte volontaire SNU ou mobiliser directement une structure de proximité sous réserve qu'elle soit éligible.



Au-delà de la MIG, quels sont les autres dispositifs valorisables dans le cadre de la phase 2 ?

A l'issue du séjour, vous pouvez poursuivre votre engagement dans le cadre d'une phase d'engagement longue au travers notamment d'un service civique, des réserves, d'un volontariat international ou d'un engagement associatif.

Où puis je me renseigner sur la phase 2 ?

Le séjour de cohésion sera l'occasion de vous sensibiliser à l'engagement et aux modalités de réalisation de la phase 2.

A l'issue du séjour de cohésion, vous pourrez être en outre convié à un forum de l'engagement au cours duquel vous découvrirez les différents dispositifs d'engagement et échangerez avec des professionnels.

Si vous avez des questions en amont ou après ces temps d'échange, vous pouvez également consulter le site internet snu.gouv.fr et la base de connaissance. Si vous n'avez pas trouvé de réponse à votre question, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre référent SNU au Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).



Pour
vous inscrire,
rendez-vous sur
snu.gouv.fr
#SNU2025